

## **CULTURE TROIS-RIVIÈRES: APPEL DE PROJETS ÉTÉ 2024**

## RÉSIDENCE ARTISTIQUE AU PARC VICTORIA, TROIS-RIVIÈRES

- Objectif: Permettre la rencontre entre les occupants du parc Victoria et les résidents du quartier par l'entremise de la médiation culturelle, en accueillant une résidence artistique au parc Victoria (1980 rue Royale, Trois-Rivières), pendant la saison estivale 2024.
- Clientèle admissible : artistes professionnels et émergents, résidants à Trois-Rivières ou étant actifs sur le territoire de Trois-Rivières.

Culture Trois-Rivières et la Ville de Trois-Rivières invitent les artistes et les collectifs d'artistes à soumettre un projet artistique axé sur la médiation culturelle. Le projet doit être lié au domaine des arts visuels, des arts vivants ou des arts littéraires.

#### Mise en contexte:

Situé dans le quartier Saint-Philippe à Trois-Rivières, le parc Victoria est un magnifique espace vert reconnu comme un attrait important de ce secteur. Au fil des dernières années, certains enjeux de vivre-ensemble sont apparus entre les occupants du parc et les résidents du quartier. Le sentiment de sécurité des utilisateurs et utilisatrices a diminué, causant une baisse marquée de l'utilisation du parc. Dans une vision d'améliorer la cohabitation et d'augmenter le sentiment de sécurité de cet environnement, Culture Trois-Rivières et la Ville de Trois-Rivières souhaitent mettre en place un projet pilote, en accueillant une résidence artistique, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août.

Dans le cadre de cette résidence, le ou les artistes pourront bénéficier d'un temps de recherche, de réflexion, de création et d'échanges avec les occupants du parc Victoria et les résidents du quartier, sans pression de production. En effet, il n'y a aucune obligation de résultat à la fin de la résidence.

### Objectifs:

- Assurer une présence dans le parc Victoria, par le biais de l'art et de la culture;
- Rejoindre des publics éloignés de l'art et de la culture par la médiation culturelle;
- Permettre la rencontre entre les occupants du parc Victoria et les résidents du quartier;
- Stimuler la création en donnant accès à un milieu urbain nouveau et stimulant;

• Donner du temps à l'artiste ou au collectif d'artistes pour amorcer, poursuivre ou achever un projet artistique.

# Caractéristiques de la résidence :

| Domaine concerné                                | Tous.   |
|---|---|
| Candidat visé                                   | Artiste ou collectif qui est à l'aise d'être en interaction avec une clientèle  |
|   | marginalisée ou en situation d'itinérance.  |
|   | Drandra nata gu'il est abligataire que l'artista seit accompagné lare de ses  |
|   | Prendre note qu'il est obligatoire que l'artiste soit accompagné lors de ses  |
|   | sorties sur le territoire. L'accompagnateur peut être un autre artiste ou une   |
|   | personne de l'entourage du candidat.  |
| Montant maximal au contrat pouvant être demandé | 10 000 \$ taxes incluses. Factures obligatoires.  |
|   | Les frais couverts par le projet sont :   |
|   | Frais directement liés à la réalisation du projet;  |
|   | Frais d'accompagnateur, le cas échéant;   |
|   | Assurance responsabilité civile;  |
|   | Déplacement.  |
| Lieu  | Parc Victoria (1980 rue Royale, Trois-Rivières)   |
| Eleu  | Tare Victoria (1700 rue Royale, 11013 Rivieres)   |
|   | L'artiste visé doit être en mesure de se rendre visible dans la manière dont il   |
|   | utilise le parc pour réaliser sa résidence. Ainsi, les occupants du parc et les   |
|   | résidents du quartier pourront constater la présence de l'artiste.  |
| Condition d'accueil                             | La Ville de Trois-Rivières s'engage à fournir toutes les autorisations relatives à  |
| Condition a accueil                             | l'utilisation du parc à l'artiste.  |
|   | i utilisation du parc a rartiste.   |
|   | La Ville de Trois-Rivières peut fournir un accès à de l'électricité en fonction du  |
|   | besoin formulé par l'artiste.   |
|   | beson Torritule par rai tiste.  |
|   | Culture Trois-Rivières recommande fortement au candidat d'avoir une assurance   |
|   | responsabilité civile d'une valeur de 2 millions de dollars, ajoutant la Ville comme  |
|   | coassurée. La contraction d'une assurance fait partie des dépenses admissibles  |
|   | au montage budgétaire de la résidence.  |
| Horaire   | L'artiste ou le collectif possède une flexibilité d'horaire. Il peut créer son  |
|   | calendrier de présences au parc Victoria sur mesure durant les mois de juin,  |
|   | juillet et août. Des points seront accordés au nombre de présence. Le nombre  |
|   | minimal de présences est de 8.  |
|   | ·   |
|   | L'artiste et son accompagnateur ou le collectif doivent être présent entre  11 h et 21 h nouveup période positionele de 4 h Cotte période compagnateur  12 h et 21 h nouveup période positionele de 4 h Cotte période compagnateur de 4 h Cotte |
|   | 11 h et 21 h pour une période maximale de 4 h. Cette période comprend   |
|   | la réalisation du projet de résidence, mais également un court temps  |
|   | administratif où le candidat remplit un rapport d'observation.  |
|   | En cas de pluie lors d'une présence prévue, l'artiste ou le collectif est   |
|   | responsable d'ajuster son horaire.  |
| Communication                                   | L'artiste ou le collectif n'a pas d'obligation de produire des communications   |
|   | entourant le projet de résidence du parc Victoria. Cependant, Culture Trois-  |
|   | Rivières se réserve le droit d'en faire la promotion au moment jugé opportun.   |

#### Critères de sélection:

- Capacité de l'artiste ou au collectif à réaliser le projet;
- La qualité, la pertinence et l'originalité du projet quant à l'utilisation du parc
- La cohérence avec la démarche de l'artiste
- Clarté de la présentation de la résidence;
- Nombre de présences.

#### Le dossier doit comprendre :

- Description de la résidence, incluant la manière dont le candidat utilisera le parc, la médiation culturelle réalisée et comment le projet s'inscrit dans sa démarche (1000 mots max);
- Montage budgétaire;
- Calendrier et horaire des présences;
- Porte-folio du candidat;
- Le candidat doit joindre son curriculum vitae. Dans le cas d'un collectif, l'ensemble des artistes et écrivains doivent joindre leur curriculum vitae.

Les candidats intéressés doivent fournir leur candidature **au plus tard le lundi 6 mai 2024**, **à minuit**, à l'adresse suivante : <u>dcharbonneau@v3r.net</u>. L'artiste ou le collectif sélectionné sera contacté au plus tard le 14 mai 2024.

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et de la Ville de Trois-Rivières dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Trois-Rivières.